

En 2020, les aides des Caisses d'allocations familiales bénéficient à 2,7 millions de Néo-Aquitains

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine • n° 118 • Mars 2022



En décembre 2020, 1,2 million de foyers allocataires néo-aquitains perçoivent au moins une aide des Caisses d'allocations familiales (Caf) dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, du logement, de la solidarité et du soutien à l'activité. Ainsi, 2,7 millions de personnes sont couvertes, soit près de la moitié des habitants de la région. Les prestations versées sont majoritairement destinées aux jeunes et concernent le plus souvent des couples avec enfant(s), mais aussi des personnes isolées. Les personnes couvertes vivent plutôt en famille à l'ouest de la région, et seules à l'est. Au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville, l'importance des aides des Caf est encore plus grande : 11 habitants sur 10 sont concernés.

En décembre 2020, 1,2 million de **foyers allocataires** perçoivent au moins une prestation légale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) en Nouvelle-Aquitaine ► **sources**. Chaque foyer allocataire peut percevoir une ou plusieurs prestations : 56 % des foyers allocataires ne bénéficient que d'une seule prestation, et un allocataire sur cinq en perçoit au moins trois.

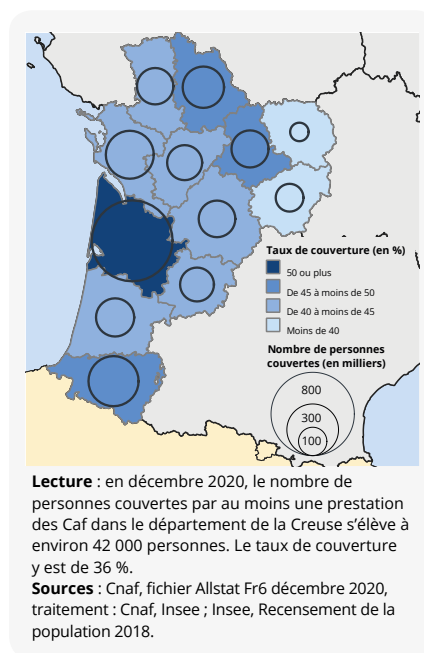
Les **personnes couvertes**, c'est-à-dire l'allocataire principal et le cas échéant, son conjoint, leur(s) enfant(s) ou les autres personnes à charge au sein du foyer, représentent 2,7 millions de Néo-Aquitains. Parmi eux, on dénombre près de 1,1 million d'enfants, concernés par des **aides financières à caractère familial ou social**. Ainsi, 45 % de la population régionale bénéficie d'un accompagnement financier dans sa vie familiale quotidienne, d'aides pour se loger, ou de versements d'allocations de solidarité ou de soutien à l'activité, contre 49 % en France métropolitaine. Cette différence de taux de couverture s'explique notamment par les caractéristiques démographiques et d'emploi de la région. La couverture des populations par au moins une prestation des Caf est plus ou moins étendue suivant le département ► **figure 1**.

Les prestations des Caf sont majoritairement destinées aux personnes jeunes

Si un Girondin sur deux est concerné par au moins une prestation des Caf, seul un Creusois sur trois l'est. La population plus âgée de ce département le place moins au cœur des politiques familiales. En revanche, il l'est davantage pour ce qui est de l'allocation de soutien aux personnes âgées et les prestations composant le minimum vieillesse, versées principalement par les caisses de retraite et non par les Caf. À l'inverse, la population plus jeune de la Gironde est davantage concernée par le domaine d'intervention des Caf. Ce département accueille à lui seul 30 % des personnes couvertes de la région, alors que 27 % des Néo-Aquitains y résident. Par ailleurs, d'autres organismes que les Caf versent aussi des prestations sociales, à l'image des Mutualités sociales agricoles (MSA), non prises en compte dans cette étude. Or, la part de l'agriculture dans l'emploi est particulièrement et historiquement élevée en Creuse mais aussi en Nouvelle-Aquitaine.

En Nouvelle-Aquitaine, la moitié des allocataires référents ont moins de 40 ans, contre un quart pour l'ensemble des ménages de la région. Ainsi, sept personnes bénéficiant d'une prestation Caf sur dix

► 1. Nombre de personnes couvertes par au moins une prestation des Caf et taux de couverture selon les départements de Nouvelle-Aquitaine



ont moins de 40 ans, la moitié d'entre elles n'ayant pas encore atteint leurs 18 ans.

En partenariat avec :



En effet, par la nature des prestations versées par les Caf, les mineurs, à charge de leur famille, sont couverts à des taux élevés par les prestations : 84 % des Néo-Aquitains de moins de 18 ans grandissent dans un foyer percevant au moins une aide des Caf. Le taux de couverture atteint même 90 % pour les enfants de moins de 3 ans. *A contrario*, il est moindre pour les personnes de 50 ans ou plus, avec 14 % de la population couverte par une prestation Caf ▶ **figure 2**.

Les trois quarts des personnes couvertes par les Caf vivent en famille

Sur l'ensemble des Néo-Aquitains couverts par au moins une prestation, 73 % vivent en famille ▶ **figure 3**. Alors que 42 % des Néo-Aquitains évoluent dans un ménage composé d'un couple avec enfant(s), 56 % de la population bénéficiant de prestations Caf font partie d'un foyer ayant cette configuration. Ce taux est supérieur à la moyenne régionale dans les Landes (60 %) et les Deux-Sèvres (62 %). De même, si 11 % des habitants de la région vivent au sein d'une famille monoparentale, ils représentent 17 % des individus couverts. Ils sont en proportion plus nombreux en Charente et en Lot-et-Garonne (19 %).

Les personnes seules (19 % dans la région) sont aussi concernées par les prestations Caf puisqu'elles représentent 22 % des personnes couvertes de la région, et jusqu'à 25 % en Creuse et en Haute-Vienne.

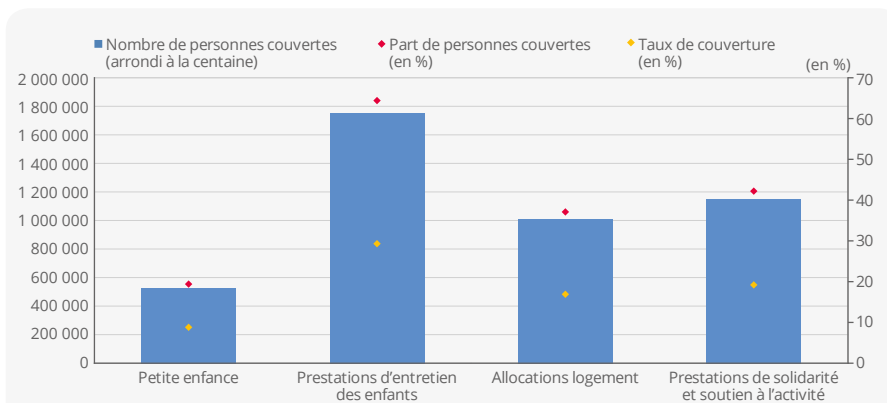
À l'inverse, les personnes vivant en couple sans enfant (29 % des habitants de Nouvelle-Aquitaine) sont peu concernées par l'attribution de prestations : seulement 5 % parmi les individus couverts par les Caf. De fait, ce type de ménage, en particulier bi-actif, est moins touché par la pauvreté monétaire, autre motif d'accès aux prestations.

Trois habitants sur dix bénéficient d'une prestation d'entretien des enfants

En décembre 2020, 470 000 foyers allocataires de Nouvelle-Aquitaine bénéficient d'une prestation liée à l'entretien des enfants (nourriture, habillement...). Un foyer sur trois est une famille monoparentale. Parmi l'ensemble des foyers concernés, huit sur dix bénéficient des allocations familiales, exigibles dès deux enfants de moins de 20 ans à charge, quels que soient la situation familiale et le montant des revenus du ménage, dégressives toutefois.

1,75 million de personnes sont ainsi couvertes par une prestation d'entretien, soit trois Néo-Aquitains sur dix. La Gironde, la Vienne et les Deux-Sèvres accueillent de nombreux enfants, expliquant les taux de couverture les plus élevés. Si 32 % des

► 2. Grands groupes de prestations des Caf et personnes couvertes en Nouvelle-Aquitaine



Lecture : en 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 1,15 million de personnes bénéficient d'une prestation de solidarité et de soutien à l'activité. Cela représente 42 % de l'ensemble des personnes couvertes par au moins une prestation Caf et 19 % de l'ensemble de la population de la région.

Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2020, traitement : Cnaf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2018.

habitants sont couverts par une prestation d'entretien en Gironde, ils ne sont que 22 % en Creuse, département plus âgé.

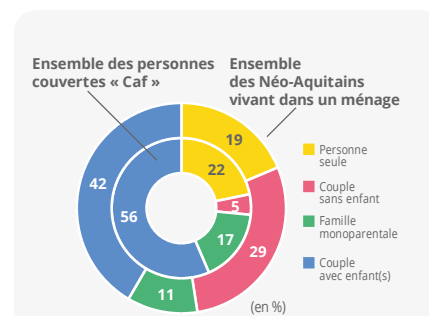
Lorsque la famille abrite de très jeunes enfants, elle peut prétendre à la **prestation d'accueil du jeune enfant**, la Paje : 143 000 foyers en bénéficient, dont 16 % de familles monoparentales. Au total, 528 000 personnes sont couvertes par cette aide. Plus de huit personnes sur dix parmi elles perçoivent mensuellement l'allocation de base pour aider à assurer les dépenses liées à l'entretien et à l'éducation jusqu'aux 3 ans de l'enfant.

En Nouvelle-Aquitaine, 9 % des habitants sont couverts par une prestation petite enfance. La majorité des bénéficiaires de prestations petite enfance ou de prestations d'entretien perçoivent au moins trois prestations de toute nature confondue. Chez les bénéficiaires d'une prestation petite enfance recevant au moins deux prestations, 71 % cumulent cette aide avec une prestation d'entretien.

Un million de Néo-Aquitains couverts par une prestation logement en décembre

Du fait de la saisonnalité des **prestations logement**, le nombre de bénéficiaires varie notablement au cours de l'année. En décembre 2020, 561 000 foyers néo-aquitains en ont bénéficié : six d'entre eux sur dix sont constitués de personnes vivant seules et six sur dix, également, sont locataires du parc privé (trois sur dix dans le parc social). La Creuse se distingue par une forte proportion d'allocataires résidant en foyer (12 % contre 7 % sur la région). La forte proportion dans ce département d'habitants âgés de 85 ans ou plus (un cinquième) pourrait l'expliquer en partie.

► 3. Répartition des personnes couvertes et de l'ensemble de la population régionale des ménages, selon leur situation familiale



Lecture : en 2020, en Nouvelle-Aquitaine, 22 % des personnes couvertes par les Caf vivent seules (contre 19 % pour l'ensemble des ménages néo-aquitains), 5 % au sein d'un couple sans enfant, 17 % au sein d'une famille monoparentale et 56 % au sein d'un couple avec enfant(s).

Sources : Cnaf, fichier Allstat Fr6 décembre 2020, traitement : Cnaf, Insee ; Insee, Recensement de la population 2018.

En décembre 2020, 79 000 étudiants (hors étudiants salariés) sont allocataires d'aides au logement. En Gironde, dans la Vienne et la Haute-Vienne, où se trouvent les trois plus importants pôles étudiants de la région, la proportion de bénéficiaires d'aides au logement est ainsi plus importante que dans les autres départements.

Les aides au logement couvrent ainsi plus de 1 million de personnes, soit environ 17 % de la population néo-aquitaine. Dans la Vienne, suivie par la Haute-Vienne, la part de la population couverte est la plus élevée de la région : deux habitants sur dix. Dans ces départements, la proportion de locataires parmi l'ensemble des résidents est aussi parmi la plus forte. En Creuse, seuls 13 % sont couverts par une telle aide mais la location de sa résidence principale (dans l'ensemble des habitants du département) y est moins courante.

Un Néo-Aquitain sur cinq aidé par une prestation de solidarité et de soutien à l'activité

637 000 foyers perçoivent une **prestation de solidarité et de soutien à l'activité**. 59 % de ces foyers sont composés d'une seule personne. En prenant en compte les conjoints et les personnes à charge, 1,15 million de personnes sont couvertes par une prestation solidarité et insertion, soit un cinquième de la population néo-aquitaine. Parmi ces foyers, 24 % bénéficient du Revenu de solidarité active (RSA) et 66 % perçoivent la Prime d'activité. En Haute-Vienne, en Charente et en Lot-et-Garonne, plus d'un habitant sur cinq est couvert par une prestation de solidarité et de soutien à l'activité.

Pour 246 000 Néo-Aquitains, l'ensemble des aides délivrées par les Caf constitue l'unique source de revenus. Les Corrèziens et les Landais sont moins représentés (moins de 8 % des personnes couvertes concernées), contrairement aux Charentais (plus de 12 %). Parmi les dépendants en intégralité aux prestations des Caf, 91 % touchent une prestation de solidarité et de soutien à l'activité.

À l'échelle des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de la région, des nuances apparaissent dans le profil des personnes couvertes ► **figure 4**.

G1 Des territoires aux revenus plus élevés, à la périphérie des grandes villes avec davantage de personnes couvertes, en proportion, par des prestations pour charge et garde d'enfant

18 % des Néo-Aquitains couverts résident dans ces EPCI, surtout à l'ouest de la région. Ils vivent plus souvent dans des familles composées d'un couple avec enfant(s) (70 %). Les âges les plus représentatifs de ce groupe sont donc logiquement les moins de 18 ans et les âges de la parentalité (30 à 49 ans). Ils bénéficient plus souvent de prestations liées à l'enfance, essentiellement non soumises aux conditions de ressources du ménage. Le revenu médian des allocataires dans ces territoires y est plus élevé qu'ailleurs. Les personnes couvertes habitent en très grande majorité dans des communes de la couronne de l'aire d'attraction des villes, autour des grandes agglomérations de la région.

G2 **G3** **G4** Des territoires à l'image de la région, avec un taux de couverture variable

36 % des personnes couvertes de Nouvelle-Aquitaine résident dans ce regroupement d'EPCI. Le profil démographique des personnes couvertes est proche de celui de la région dans son ensemble.

Toutefois, quelques particularités se dégagent en son sein. Le taux de couverture du premier sous-groupe d'EPCI (G2) est nettement plus bas que les autres (37 %), dans des territoires souvent peu denses et hors attraction des villes. Les personnes couvertes vivant au sein d'un couple avec enfant(s) y sont un peu plus présentes que dans l'ensemble régional, d'où, logiquement, des prestations d'entretien plus fréquentes. Le deuxième sous-groupe (G3) se différencie du précédent essentiellement par un taux de couverture plus élevé (42 %) et un habitat dans la couronne de l'aire d'attraction des villes un peu plus fréquent. Enfin, l'ensemble restant d'EPCI (G4) est davantage caractérisé par des personnes couvertes résidant dans la ville-centre des aires d'attraction de villes intermédiaires comme Niort, Arcachon ou Brive-la-Gaillarde. Il regroupe 21 des 81 QPV de la région. 23 % des adultes et enfants en famille monoparentale couverts de Nouvelle-Aquitaine résident dans ce dernier groupe d'EPCI.

G5 Des territoires ruraux aux revenus plus faibles où vivent des personnes couvertes plus âgées, percevant plus fortement les prestations de solidarité

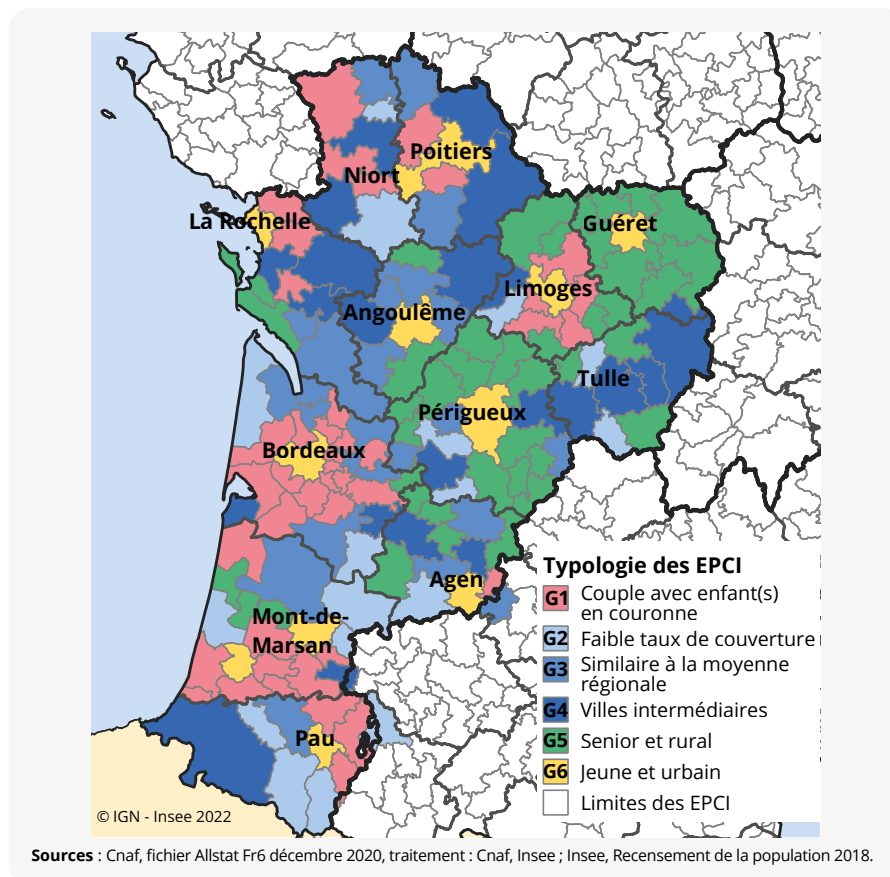
Majoritairement à l'est de la région, dans des territoires ruraux avec le taux de couverture

moyen le plus faible (35 %), viennent ensuite des EPCI regroupant 7 % des personnes couvertes de la région. La population est plus âgée : 19 % des personnes couvertes ont plus de 50 ans (contre 13 % dans la région) et plus du tiers d'entre elles habitent des communes hors attraction des villes. Le revenu médian dans ces territoires est plus faible. Les prestations de solidarité et de soutien à l'activité y sont donc plus fréquentes : la moitié des personnes couvertes de cette classe bénéficient de ce type de prestations, soit 8 points de plus que la moyenne régionale. Des prestations versées par la MSA ainsi que des prestations ciblant les personnes âgées, hors du champ de cette étude, sont susceptibles d'être plus fréquemment versées aux habitants de ces territoires.

G6 Des territoires urbains au taux de couverture supérieur à celui de Nouvelle-Aquitaine et avec une plus forte proportion d'allocations logement

39 % des personnes couvertes de Nouvelle-Aquitaine résident dans les grands EPCI urbains où, en moyenne, une majorité d'habitants bénéficie d'au moins une prestation Caf (53 %). Les personnes couvertes y sont plus jeunes, aux âges d'études ou de premier emploi, que dans l'ensemble de la région : 23 % d'entre elles ont entre 18 et 29 ans contre 17 %

► 4. Classification des 157 EPCI de Nouvelle-Aquitaine en fonction des populations bénéficiaires de prestations versées par les Caf



en Nouvelle-Aquitaine. Elles vivent plus souvent seules, et résident plus fréquemment dans des communes du pôle principal ou dans la ville-centre des **aires d'attraction des villes**. Les prestations logement sont davantage mobilisées que dans l'ensemble régional. Les cinq grands pôles étudiants en front partie (Bordeaux Métropole, Grand Poitiers, Limoges Métropole, Communauté d'agglomération de La Rochelle ou bien encore celle de Pau-Béarn-Pyrénées) et 55 des 81 quartiers prioritaires de la politique de la ville y sont également présents. ●

Pierre-Émile Bidoux et Ghislaine Monerie (Insee), Stéphanie Gosset (Caf de Gironde), Violaine Hubert (Caf de Haute-Vienne), Estelle Marbach (Caf des Landes) et Stéphane Portier (Caf de Charente-Maritime)

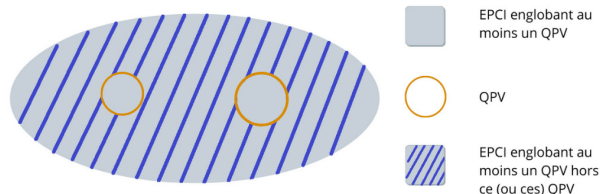
Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Trois habitants des QPV de Nouvelle-Aquitaine sur quatre concernés par les prestations des Caf

En Nouvelle-Aquitaine, 76 % de la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ont reçu au moins une prestation légale versée par les Caf au titre du mois de décembre 2020, soit 28 points de plus que pour la population restante des EPCI de la région englobant au moins un tel quartier. Cela représente environ 78 000 foyers allocataires pour 159 000 personnes couvertes. Parmi ces dernières, une sur trois vit au sein d'un couple avec enfant(s), bien moins cependant que dans les intercommunalités englobantes hors partie prioritaire (respectivement 38 % contre 53 %). À l'inverse, les personnes couvertes vivant en famille monoparentale sont plus fortement représentées dans ces quartiers (28 % contre 17 % dans les EPCI englobants), de même que les personnes vivant seules (28 % contre 25 %).

Le contour des QPV est défini par des revenus de leurs habitants plus faibles que ceux des habitants des unités urbaines dans lesquelles ils sont situés. Les prestations de solidarité et de soutien à l'activité ont logiquement une emprise plus forte dans ces territoires : 66 % des personnes couvertes dans un QPV de la région par au moins une prestation Caf bénéficient ainsi de ce type d'aides contre 41 % des habitants des EPCI englobants (hors quartiers prioritaires). Par exemple, le RSA (Revenu de solidarité active) couvre 29 % de la population résidant en QPV contre 10 % de celle du territoire de comparaison.

Les aides au logement sont également plus souvent mobilisées en QPV, car soumises aux conditions de revenus : 79 % des personnes couvertes contre 38 % dans les EPCI englobants hors QPV.



► Définitions

Le **foyer allocataire** regroupe le responsable du dossier Caf et ses éventuels ayants-droits (conjoint(e), enfant(s) et autre(s) personne(s) à charge). Le **taux de couverture** mesure la part des personnes couvertes - toutes les personnes bénéficiant directement ou indirectement d'une prestation Caf, en étant membres d'un foyer allocataire - par au moins une prestation Caf dans la population totale.

Un **allocataire Caf**, encore nommé allocataire principal ou responsable du dossier, est la personne qui perçoit au moins une prestation au regard de sa situation familiale et/ou monétaire.

Le **zonage en aires d'attraction des villes (ZAAV) 2020** se substitue au zonage en aires urbaines (ZAU) de 2010. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle. La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre.

Les prestations versées par les Caf ont été ici regroupées en quatre grandes familles :

Petite enfance : Prestations liées à la naissance ou au jeune enfant (PAJE) : prime naissance ou adoption, allocation de base, prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE), complément mode de garde et complément d'activité ;

Enfance-jeunesse : Prestations d'entretien comprenant allocations familiales, complément familial, allocation de soutien familial, allocation de rentrée scolaire, allocation d'enfant handicapé, allocation journalière de présence parentale ;

Logement : Prestations liées au logement : allocation de logement familial, social et aide personnalisée au logement. Un foyer allocataire ne peut percevoir qu'une seule de ces prestations. Depuis le 1^{er} janvier 2021, les Caf ont mis en place un nouveau mode de calcul pour l'APL, l'ALF et l'ALS, désormais calculées, non plus sur la base des revenus d'il y a deux ans mais sur les ressources des douze derniers mois glissants ;

Solidarité et soutien à l'activité : Revenu de Solidarité Active (Rsa), Prime d'activité, Allocation adulte handicapé (AAH) et complément AAH.

► Méthodologie

À partir des données Caf 2020 et du Recensement de la population 2018, une classification a été menée sur l'ensemble des EPCI de la région afin d'identifier leur profil en fonction des caractéristiques des personnes couvertes par les prestations de la Caf. Des variables en rapport avec les situations financière et familiale, l'âge, les prestations perçues ont été mobilisées, ainsi que le taux de chômage des 25 à 54 ans.

La typologie résulte d'une analyse en composantes principales réalisée sur ces variables pour chacun des 157 EPCI, suivie d'une classification ascendante hiérarchique.

► Pour en savoir plus

- Bidoux P.-E., Brusq D. (Insee), Coudert A., Denayrolles E., Di-Maggio C. (Caf de la Gironde), Le Floch L. (Caf des Landes), Pierron M. (Caf de la Vienne), Rasamimalala J. (Caf de Charente), « Après une envolée en 2020, le recours au RSA retrouve son niveau d'avant-crise », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n° 119, mars 2022.
- Formont C. (Insee), Debras B. (Cnaf), « Politique de la ville : 1,6 million de foyers allocataires CAF dans les quartiers en décembre 2018 », *Insee Focus* n° 175, décembre 2019.
- CNAF, « Croissance de 6,1 % des dépenses de prestations légales versées par les Caf (hors action sociale) entre 2018 et 2019 », *L'e-ssentiel* n° 193, novembre 2020.
- « Chiffres-clés des prestations légales 2019 ».

► Sources

Les données exploitées proviennent des fichiers des Caf et retracent la situation des allocataires à 6 mois du mois de droit. Le champ est celui de l'ensemble des foyers allocataires ayant un droit versable à au moins une prestation au cours du mois de décembre 2020 ou à une prestation versée en une seule fois au cours de l'année. Il existe d'autres types de prestations sociales gérées par d'autres organismes publics (par exemple l'allocation de soutien aux personnes âgées ou bien encore les allocations délivrées par la MSA), qui ne sont pas analysées dans cette étude.

